



**Syndicat des Médecins Réanimateurs
Association des Médecins Urgentistes
de France**



L'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF) et le Syndicat des Médecins Réanimateurs (SMR) demandent de toute urgence l'ouverture de négociations pour prévoir le nombre de réanimateurs formés dans les années à venir et pour augmenter le nombre de lits de réanimation médicale.

La médecine d'urgence pour les malades graves a besoin partout en France d'un accès à ces lits de réanimation médicale. Le concept des réanimations éphémères est un non sens. Cette notion de réadapter le système est contradictoire avec les impératifs de qualité des soins et d'accès aux soins préservé pour tous les malades. Il déstabilise le système, il favorise les malades de la COVID au détriment des autres malades. Le manque de lits de réanimation médicale crée une pénurie inutile et place la France dans les derniers rangs des pays de l'OCDE en équipements et structures de réanimation.

Nos deux organisations demandent d'une part, le passage de 74 internes de réanimation formés chaque année à 150 afin d'assurer le renouvellement des générations, et d'autre part, le doublement des lits de réanimation pérennes en France.

L'épidémie de la Covid va durer encore longtemps, et anticiper est la meilleure façon de ne pas la subir. Loin des querelles corporatistes, il s'agit d'arrêter de gérer une pénurie des lits de réanimation en France, et de restaurer un égal accès au meilleur niveau de qualité en soins intensifs pour l'égalité des chances des malades quelque soit la région, quelque soit l'âge, quelque soit la condition sociale, quelque soit la pathologie.

L'AMUF et le SMR demandent qu'un plan immédiat soit lancé pour donner TOUS les moyens à la réanimation médicale.

L'AMUF rappelle que 95% des malades de réanimation sont admis dans les réanimations médicales alors que seulement 5% le sont dans les réanimations chirurgicales et les salles de réveil.

L'AMUF et le SMR vont travailler ensemble pour ces revendications nécessaires et indispensables à la prise en charge des malades graves.

Patrick Pelloux
Président de l'AMUF

Djillali Annane
Président du SMR